

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Fin de la procédure d'alerte

En application de l'arrêté préfectoral n°SIDPC/2017/214 du 28 juillet 2017

Territoire concerné : **Saône-et-Loire (71)**

Polluant : **Particules**

Type de procédure : **Prévision**

Mise en application : **28/02/2021**

✓ **MERCI**
DE RELAYER
CE MESSAGE

» Description de l'épisode

La région Bourgogne-Franche-Comté a enregistré ces jours-ci des niveaux de particules PM10 élevés, engendrant la mise en œuvre de procédures préfectorales. L'origine de cette situation a été multiple, un niveau de fond élevé, lié aux activités anthropiques, mais aussi un apport conséquent de poussières sahariennes. De fait, le seuil d'information et de recommandation ($50 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{j}$) a été franchi plusieurs fois cette semaine sur le département de Saône-et-Loire.

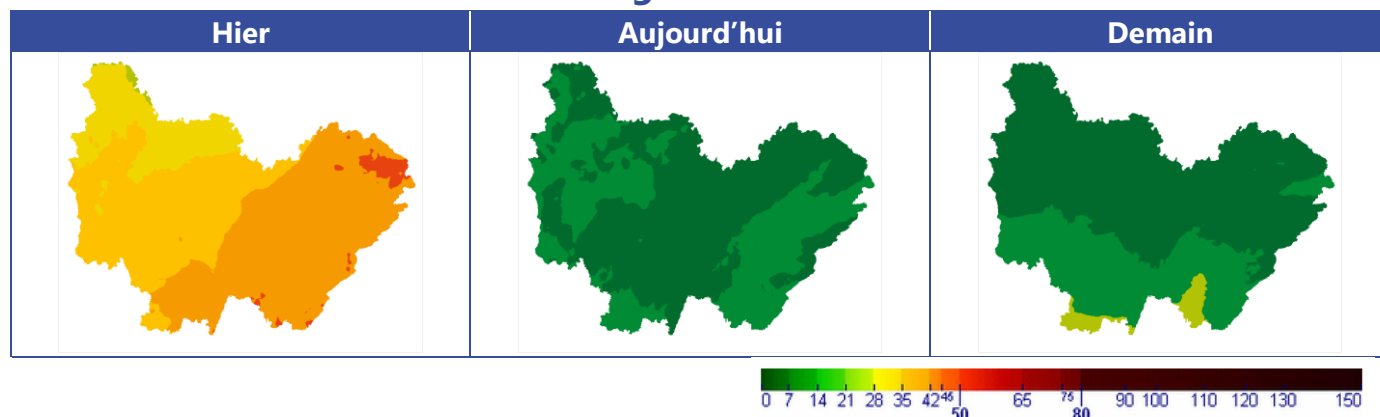
Pour demain, la procédure d'alerte sur persistance est levée sur le département, ainsi que l'ensemble des mesures automatiques réglementaires, du fait, de conditions météorologiques prévues, favorables à la dispersion des polluants.

» Suivi des niveaux de pollution

	Hier	Aujourd'hui	Demain
Niveaux	$58 \mu\text{g}/\text{m}^3$	$<50 \mu\text{g}/\text{m}^3$	$<50 \mu\text{g}/\text{m}^3$
Type de procédure	PAP	PAP	-

PIR – Procédure d'Information et de Recommandation / PA – Procédure d'Alerte / PAP – Procédure d'Alerte sur Persistance

» Evolution de la situation en région



Plateforme de prévision Prév'Est

✓ BULLETIN ETABLI PAR :

Nom : **Hélène TISSOT**

Téléphone : **07 83 37 95 53**

Web : www.atmo-bfc.org